



Visiter le Conseil de l'Europe

■ Pendant les sessions plénières de l'Assemblée parlementaire, les groupes de visiteurs ont la possibilité de suivre un débat à l'hémicycle. Les dates des quatre sessions annuelles sont disponibles sur le site web de l'Assemblée parlementaire : <http://assembly.coe.int>.

Les programmes d'études (durée : environ 2 heures)

■ Ils répondent aux besoins et intérêts de groupes spécifiques (étudiants, enseignants, juristes, délégations diplomatiques, membres des ministères, etc.):

- ▶ visite de l'hémicycle;
- ▶ conférence sur le rôle politique du Conseil de l'Europe.

■ À la demande d'un groupe, une conférence spécialisée sur un des domaines d'activité du Conseil de l'Europe peut également être proposée.

■ Ces conférences peuvent être données dans les langues des États membres.

Pour réserver votre visite et obtenir des renseignements complémentaires, merci de contacter :

Service des Visites
Direction de la Communication
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 88 41 20 29
Fax : +33 (0)3 88 41 27 54
E-mail : visites@coe.int

PREMS 146215

FRA

Modalités

Les visites sont gratuites et doivent faire l'objet d'une réservation préalable.

Groupes : constitués d'un minimum de 15 personnes (réservation par téléphone ou mail).

Visiteurs individuels : visite, selon disponibilités, avec des groupes déjà enregistrés (réservation par téléphone).

Le Palais de l'Europe est ouvert aux visiteurs du lundi au vendredi. Il est fermé les week-ends et jours fériés.

Le circuit de la visite est accessible aux personnes à mobilité réduite.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

BIENVENUE AU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Palais de l'Europe à Strasbourg, conçu par l'architecte français Henri Bernard en 1977, est le siège du Conseil de l'Europe, la plus ancienne institution politique du continent européen.

Le bâtiment abrite une partie du Secrétariat du Conseil de l'Europe, composé de 2 200 fonctionnaires issus des 47 États membres, ayant pour objectif commun de réaliser une Europe unie fondée sur la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit.

LA VISITE

La visite du Conseil de l'Europe vous donnera l'occasion de découvrir cette Organisation, depuis ses origines en 1949 jusqu'à nos jours.

Vous découvrirez :

- ▶ le hall d'entrée du Palais de l'Europe et son imposant escalier ;
- ▶ l'hémicycle – où se déroulent les sessions de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

LES TYPES DE PROGRAMMES PROPOSÉS

Le Service des visites du Conseil de l'Europe propose deux formules adaptées au profil et à la nature des groupes.

Les visites guidées (durée : environ 1 heure)

Elles s'adressent aux visiteurs qui souhaitent une information générale sur le Conseil de l'Europe :

- ▶ présentation du Conseil de l'Europe ;
- ▶ projection d'un film sur le fonctionnement et les réalisations de l'organisation ;
- ▶ visite de l'hémicycle ;
- ▶ échange de vues et réponses aux questions des visiteurs.

Langues proposées : français, anglais, allemand.

